

-----  
COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE  
77120  
-----



## COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DU 02 FEVRIER 2024

### Ordre du jour

\*\*\*\*\*

Désignation du secrétaire de séance ;

Décisions du Maire ;

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 Novembre 2023 ;
2. Avis du Conseil Municipal – augmentation de capacité de l’unité de méthanisation de la SAS METHAMILLIS à Amillis
3. CACBP : modification des statuts de la Communauté d’Agglomération Coulommiers Pays de Brie
4. CACBP : mise en œuvre d’une procédure d’adaptation du PLU en vigueur ;
5. Proposition d’acquisition des parcelles A 150 et A 154 ;
6. Retrait de la délibération n°2023-053 : avis d’acquisition de la parcelle ZK 23 ;
7. Proposition d’acquisition de la parcelle ZK 23 ;
8. Autorisation donnée au maire de signer la convention de concours technique avec la SAFER : assignation d’acquisition de la parcelle ZE 39 ;
9. R.A.S.E.D – participation budget de fonctionnement 2023-2024 ;
10. Autorisation au Maire de lancer l’appel d’offre pour la construction d’un hangar technique – rue du Parc ;
11. Budget commune : Délibération spéciale 25 % investissement ;
12. Budget commune : autorisation d’encaissement d’un don ;
13. Mise à jour annexe délibération n°2023-007 : tableau des indemnités de fonctions des élus ;
14. Personnel communal : Création de poste et tableau des emplois ;
15. Questions diverses

\*\*\*\*\*

**Date de convocation :** 26/01/2024

**Date d’affichage :** 26/01/2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

L’an deux mil vingt-quatre, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien CORBISIER, Maire.

PRESENTS : 10

Mesdames CARON Christine, CHARPIGNON Laïna, CORBISIER Cassandra, DE BRABANDERE Florence, NEIRYNCK Delphine,  
Messieurs CHARPIGNON Alain, CORBISIER Sébastien, HIERNARD Thierry, MASSON Grégory, NEIRYNCK Bruno

POUVOIRS : 4

LEGER Jean- François par CORBISIER Sébastien

LEGER Cécile par CORBISIER Cassandra

BRAVO Rose-Marie par CORBISIER Cassandra

GAGNOT Laurent par HIERNARD Thierry

ABSENT : 1

Monsieur Eric ANGER

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame CORBISIER Cassandra est désignée comme secrétaire de séance.

**DECISION DU MAIRE :**

- D2023-002 : Revalorisation du loyer du logement situé 10 rue du parc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon l'IRL,
- D2023-003 : Validation du contrat 2024 avec la Lyre Briarde pour les commémorations du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre au tarif de 280 euros la prestation de fanfare.

**1. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE MÉTHANISATION DE LA S.A.S METHAMILLIS A AMILLIS.**

*(Délibération n° 2024-001)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le dossier déposé par la SAS METHAMILLIS dont le siège social est situé 5 Hameau de Beaufort à Amillis (77120) à la Préfecture - Arrêté Préfectoral n°2023/DRIEAT/UD77/153 en date du 06 Décembre 2023.

**2. CACBP : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

*(Délibération n° 2024-002)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts tels qui sont annexés.

**3. CACBP : MIS EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE D'ADAPTATION DU PLU EN VIGUEUR**

*(Délibération n° 2024-003)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin que soit mise en œuvre, une procédure d'adaptation du PLU en vigueur.

**4. PROPOSITION D'ACQUISITION DE PARCELLES A 150 ET A 154**

*(Délibération n° 2024-004)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée A150 et A 154 au prix de **171 €**, plus les frais afférents, et à signer les actes notariés et tous actes se rapportant à cette acquisition. La rédaction des actes sera confiée à l'étude de Maître GRAELING.

**5. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-053 : PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZK 23**

*(Délibération n° 2024-005)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le retrait de la délibération n° 2023-053 du 1<sup>er</sup> Avril 2023.

**6. PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZK 23 ;**

*(Délibération n° 2024-006)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le cahier des charges relatif à la vente concernant les dossiers AR 77 22 4121 01 ;

**APPROUVE** l'acquisition du terrain cadastré ZK 23 au prix principal de 800,00 € et des frais SAFER de 820,90 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

7. **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE AVEC LA SAFER : ASSIGNATION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZE 39**

*(Délibération n° 2024-007)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de concours technique avec la SAFER et tout autre document,

**ACCEPTE** de porter au budget la dépense relative aux frais du contentieux pour rémunérer la SAFER.

8. **R.A.S.E.D – PARTICIPATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024**

*(Délibération n° 2024-008)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ATTRIBUE** un budget de fonctionnement de 429.95 € au RASED pour l'année scolaire 2023/2024,

**DIT** que la commande devra parvenir en mairie au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour prise en charge.

9. **AUTORISATION AU MAIRE DE LANCER L'APPEL D'OFFRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR TECHNIQUE RUE DU PARC**

*(Délibération n° 2024-009)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert en application du code des marchés publics et à signer tout document administratif relatif au projet de construction d'un hangar technique rue du Parc.

10. **BUDGET COMMUNE : DÉLIBÉRATION SPÉCIALE 25 % INVESTISSEMENT**

*(Délibération n° 2024-010)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** les inscriptions proposées et

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2024

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **11. BUDGET COMMUNAL : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UN DON**

*(Délibération n° 2024-011)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à accepter ce don au profit de la commune et à procéder à son inscription à l'inventaire communal.

## **12. MISE A JOUR ANNEXE DÉLIBÉRATION N° 2023-007 : TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS.**

*(Délibération n° 2024-012)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
1° adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
2° adjoint : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
3° adjoint : 14.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2 conseillers municipaux : 4.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

1 conseiller municipal sans indemnité

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.

**TRANSMET** au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

**VALIDE** le tableau annexe comme proposé applicable à compter du 3 février 2024.

## **13. PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTE POUR SURCROIT DE TRAVAIL ;**

*(Délibération n° 2024-013)*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CRÉE** un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet de 6 heures 00 hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 9 juillet 2024 ;
- **DIT** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'adjoint technique territorial ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 heures 27*

***Le Maire  
Sébastien CORBISIER***

***Le secrétaire de Séance  
Cassandra CORBISIER***

Le présent compte-rendu, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Chailly en Brie, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance, de respectivement un et deux mois, pour saisir le Tribunal.

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Procès- verbal du 02 Février 2024**

<i>Jean-François LEGER</i>	<i>Thierry HIERNARD</i>	<i>Sébastien CORBISIER</i>	<i>Florence DE BRABANDERE</i>	<i>Laïna CHARPIGNON</i>

<i>Grégory MASSON</i>	<i>Alain CHARPIGNON</i>	<i>Christine CARON</i>	<i>Éric ANGER</i>	<i>Delphine NEIRYNCK</i>

<i>Cassandra CORBISIER</i>	<i>Cécile LEGER</i>	<i>Rose-Marie BRAVO</i>	<i>Bruno NEIRYNCK</i>	<i>Laurent GAGNOT</i>